



Medienmitteilung Communiqué de presse

Berne, le 16 septembre 2015

Le Ministère public cantonal pour les tâches spéciales communique :

Canton de Berne

Homme poursuivi pour pornographie illicite

cpb. Le Ministère public cantonal pour les tâches spéciales a mis en accusation un homme de 55 ans pour pornographie illicite. Celui-ci admet les faits reprochés.

Le Ministère public cantonal pour les tâches spéciales a mis en accusation devant le Tribunal régional de Berne-Mitteland (juge unique) un homme de 55 ans pour pornographie illicite. Ce dernier est accusé de s'être procuré entre février et juin 2013 de la pornographie contenant des actes sexuels avec des enfants, y compris en bas âge, et des animaux sur des réseaux internet spécialisés. Il s'agit d'images et de films. L'homme aurait enregistré les fichiers sur ses propres supports informatiques avant de les mettre à disposition d'autres internautes utilisant le même réseau. Il admet les faits reprochés.

Le prévenu avait été repéré lors d'investigations secrètes menées par le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet (SCOCl) au sein du réseau en question. Suite à une plainte déposée par le SCOCl, la police cantonale bernoise a débuté en juin 2013 une vaste enquête en raison de soupçons d'infraction à l'article 197 du code pénal (pornographie) dans le cadre de laquelle des perquisitions ont eu lieu. L'analyse par la police cantonale bernoise des données récoltées a par la suite duré plusieurs mois et a permis de renforcer les soupçons émis au début des investigations.

Yannick Montavon, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 031 634 35 60.